

MAIRIE de SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC

14, chemin de Compostelle
16460 - Saint-Sulpice-de-Ruffec

Tél. : 05 45 31 52 74

stsulpicederuffec@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

Présents : Patrick Lhoumaud, Marie-Hélène Dudouit, Gisèle Fuhri, Geoffroy Dudouit, Sandra Mauguin.

Excusée : Corinne Cholewka (pouvoir : Geoffroy Dudouit)

La réunion débute à 18h. Gisèle Fuhri est désignée secrétaire de séance.

Après relecture, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

I Vote du taux des impôts pour 2021

Vu la situation financière toujours précaire de la commune, il est décidé de laisser l'ensemble des taux inchangé. Et de procéder, comme la loi nous le demande, à l'ajout du taux départemental pour la Taxe foncière.

Cela n'entraîne pas d'augmentation des impôts pour les habitants : c'est un changement d'affectation des recettes fiscales du Département vers les communes.

Voté à l'unanimité.

II Convention de mise en valeur du patrimoine roman

Pour participer à l'opération de mise en valeur du patrimoine roman par la CC Val de Charente, il nous est demandé de signer une convention, qui induit notre participation financière pour trois ans à hauteur de 70€ / an.

Voté à l'unanimité.

III Désignation d'un référent ambroisie

Il est proposé de désigner notre agent Jean-Jacques Cordeau, le mieux à même de reconnaître et signaler cette plante, étant présent toutes les semaines sur le terrain. Le Maire se propose de faire ensuite le lien de communication si besoin.

Voté à l'unanimité.

IV Adhésion CAUE

Il est proposé d'adhérer au CAUE, suite à leur élaboration des préconisations pour l'agrandissement du cimetière.

Voté à l'unanimité.

V Avis sur un projet photo voltaïque

Contacté par un développeur de projet, le Maire présente les informations à sa disposition au conseil municipal.

Il demande l'autorisation de pouvoir mettre en relation le propriétaire concerné et le développeur, sans augurer de la suite des événements. Si le projet devait devenir probable, une réunion de l'ensemble des habitants sera évidemment proposée.

À l'heure actuelle, rien n'a dépassé le stade d'une simple discussion entre le Maire et ce développeur.

Voté à l'unanimité.

VI Questions diverses

Le Maire évoque la « facture à blanc » de Calitom qui compte faire payer à partir de 2022 et progressivement les collectivités pour leur déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Gisèle FUHRI,
la Secrétaire de séance

Geoffroy Dudouit,
le Maire,